MOBILITÉ(S)

L’aide à l'achat de vélo !

Plébiscitée lors de son premier lancement en 2021 l’aide à l’achat de vélo de Limoges Métropole reconduit l'opération en 2025.

Publié le 20 Janvier 2025

Soucieuse de soutenir l'essor des mobilités durables Limoges Métropole reconduit son dispositif.

Les habitants peuvent bénéficier de 3 types d'aides

- Jusqu'à 150 € pour une bicyclette, un VTT ou un vélo pliant neufs ou d'occasion,
- Jusqu'à 300 € pour un vélo, un VTT ou un vélo pliant à assistance électrique (VAE/VTTAE) neufs ou d'occasion,
- Jusqu'à 450 € pour un vélo cargo classique ou électrique neuf ou d'occasion.

Ces différents montants sont plafonnés à 25 % du prix d'achat. Par exemple, pour un vélo classique acheté 794 €*, le montant de l'aide sera de 25 % du prix, soit 198,50 €. Pour un VAE acheté 1 993 €, le montant maximal sera alloué, soit 300 €.

Les conditions pour en bénéficier

- Être un habitant de Limoges Métropole
- Cette aide est réservée aux foyers dont le revenu fiscal par part est inférieur à 21 470 €*. (*Revenu fiscal de référence médian sur Limoges Métropole - source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa)
- Elle ne s'applique qu'une seule fois par foyer fiscal.
- Elle ne concerne ni les vélos de course ni les vélos de piste.
- Il faut acquérir son vélo auprès d'un vélociste partenaire **(liste consultable ici).** **(https://www.limoges-metropole.fr/fileadmin/user_upload/20240318_liste_des_velocistes_partenaires_de_Limoges_Métropole_-_aide_à_l_achat_v10.pdf)**

Pour faire votre demande d'aide, remplissez le formulaire disponible remplissez le formulaire d'aide en téléchargement.